

Compte rendu du Conseil Municipal
Lundi 11 avril 2016

Présents: Dominique Bonjour, Michel Rambaud, Jean-François Estachy, Nicolas Aubin,
Philippe Estachy, Ludovic Disdier, Jean-Luc Boudouard, Pierre Guillemain, Gérard Perrier,
Marie Josée Garnier, Thierry Rosati - En présence de Philippe ROUSSEL, trésorier public

Secrétaire de séance : Marie-Josée Garnier Début de séance : 10h00

Budget eau :

Le compte de gestion est approuvé.

Budget Commune :

Le compte de gestion est approuvé.

Budget eau / affectation des résultats :

Hors la présence du Maire, le compte administratif est présenté par le deuxième adjoint.

Il fait apparaître un excédent d'investissement de 24 393,22€ et un déficit de fonctionnement de 19 040,22€.

Le solde d'exécution est de 80 236,36€ soit en fonctionnement de 1636,65€ et en investissement de 78 599,71€.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Budget commune / affectation des résultats :

De même le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 82 508,89 € et un excédent de fonctionnement de 86 018,38 €.

Le solde d'exécution est de 138 105,11 € soit 196 331,66 € en fonctionnement et - 58 226,55 € en investissement.

L'affectation au compte 1068 est de 88 526,55€.

Le compte administratif est adopté par 8 voix pour, une abstention et un vote contre.

Budget commune :

La section de fonctionnement est de 467 247,11€.

La section d'investissement est de 595 773,66€

Voté à l'unanimité.

Budget eau :

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'investissement de 24 393,22 €.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de fonctionnement de 19 040,22€.

Le solde d'exécution est de 80 236,36€ soit 1636,65€ en fonctionnement et 78 599,71€ en investissement. Voté à l'unanimité.

Vote des 4 taxes :

A la majorité des membres soit 6 voix pour et 5 voix contre les 4 taxes sont augmentées d'1%.

Taxe habitation : 12,68%

Taxe foncière (bâti) : 15,27%

Taxe foncière (non bâti) : 67,53%

CFE : 17,48%

Budget eau / subvention exploitation :

La subvention de compensation prélevée sur le budget principal est de 38 000€.

La séance est levée à 12h00.

Le Maire,
Dominique BONJOUR

